

N°2026-001

Des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 12

Séance du 15 janvier 2026

Date de la convocation :  
09/01/2026

Date d'affichage de la convocation :  
09/01/2026

L'an deux mil vingt-six le 15 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BEYRIES, BENAC, BOUDÉ, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs : COUERBE, DALL'AVA, PÉRON, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

**MARCHE TRAVAUX : MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE - MAIRIE - FOYER - RD31 - RUE DU MIDI ET RUE DES ALOMS AU BOURG DE LABARRERE / AVENANT N°2**

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-025 du 26/07/2023,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-021 au 03/07/2025,
- Considérant que des travaux engendrant une moins-value au marché doivent être actés comme modification du marché public effectuée par voie d'avenant ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant ci-après :

. Avenant N°2

ESBTP 2 ROUTE DES METIERS 47310 ESTILLAC

Objet de l'avenant : moins-value de l'éclairage de la façade de la mairie.

Montant HT de l'avenant : - 6 025,00 €.

Nouveau montant HT du marché : 703 230,85 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités de l'avenant indiquées ci-dessus pour le marché des travaux de mise en sécurité et accessibilité – Mairie – foyer – RD 31 – rue du Midi et rue des Aloms au bourg de Labarrère
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 16 janvier 2026  
Le Maire,  
P. BEYRIES

